

Sur les conditions d'accès à l'information^{1, 2}

Christian Geffray

La discussion que nous devons engager ne concerne pas exactement la méthodologie : celle-ci sera élaborée pour chaque pays dans le cadre de notre projet global Most-Unesco, et chaque approche peut être différente d'un pays à l'autre : chacun devra concevoir sa propre méthode. Nous devons débattre d'un problème plus restreint : l'accès à l'information.

S'il est vrai que notre ambition est d'aller au-delà de l'information journalistique, administrative (statistique de justice ou de police), et naturellement au-delà de la compilation des données de cette nature, cela signifie que nous devons collecter notre propre information et effectuer nos propres enquêtes pour construire notre objet en tant que chercheurs.

Cela apparaît clairement dans notre projet : nous n'étudions pas la consommation, mais l'organisation interne du trafic et ses relations avec la société légale. Les macroéconomistes eux-mêmes savent qu'ils ne peuvent guère travailler de façon approfondie sur ces questions sans les résultats des recherches de terrain : les statistiques officielles et l'information journalistique ne suffisent pas, et c'est cette carence de données que nous prétendons combler.

Cela nous confronte évidemment à un problème particulier, que tous connaissent, étant donnée la nature de notre objet : les conditions d'accès à l'information. Je distinguerai trois difficultés, évidentes sans doute, mais que nous n'avons pas encore abordées comme telles et dont nous devons débattre.

– La population concernée, les trafiquants, s'adonnent à une activité illégale, ce qui signifie qu'ils travaillent clandestinement et se soustraient aux regards de la société, et tout particulièrement à ceux des institutions légales : l'information dont ils disposent eux-mêmes, sur leur propre activité, est par définition secrète.

1. Initialement annexé à l'article « Cocaïne, richesses volées et marché légal » publié dans *Autrepart – Cahiers des Sciences humaines* (Paris, IRD, *Cahiers des Sciences humaines* nouvelle série), 1998, 8 : 159-174, dans un numéro spécial intitulé « Drogue et reproduction sociale dans le Tiers Monde » coordonné par Éric Léonard.
2. Exposé introductif à un débat sur les méthodes économiques et sociales liées au trafic de drogues, Most-Unesco, à Paris, le 6 avril 1997. Coordination scientifique du projet Most-Unesco : Christian Geffray (Orstom), Michel Schiray (CNRS). Équipes représentées : Brésil (Belém, Rio de Janeiro, São Paulo), Chine (Pékin), Inde (New Delhi), Nigeria (Lagos), Mexique (Mexico). (NdE)

– Les enquêtes de police ou de justice en cours revêtent elles aussi un caractère secret, pour des raisons non moins évidentes : l'accès à la documentation judiciaire ou policière est contrôlée, et peut être réservée ou interdite à certaines phases des procédures.

Nous savons par ailleurs que le pouvoir de corruption des trafiquants peut être, parfois, pratiquement sans limite. Or l'activité corruptrice vise en premier lieu ces institutions légales en charge de la répression et qui disposent éventuellement d'une information précieuse pour nous. Des membres de ces institutions peuvent être engagés eux-mêmes dans l'activité illégale en couvrant les trafiquants, mais aussi en se prévalant parfois de leur fonction dans l'institution pour s'adonner eux-mêmes au trafic.

– Dans certains cas, le rapport de forces entre l'activité illégale et les institutions officielles est tel que les populations ont peur de parler, même s'il n'existe pas de conflit ouvert. On peut se demander d'ailleurs si l'accès à l'information n'est pas plus aisé lorsque les conflits sont ouverts, comme ce fut longtemps le cas en Colombie par exemple, lorsque l'activité illégale représente un enjeu clair dans le débat public.

Mais en règle générale, nous travaillons dans des situations où les conflits ne sont pas ouverts (c'est le cas de notre équipe Orstom-CNPq en Amazonie brésilienne, mais également en Inde, en Chine, la situation peut être différente au Mexique). Il règne alors une atmosphère de suspicion, de dénonciation ou de calomnie qui peut être très lourde. C'est le royaume de la rumeur, et les conditions de vérification de l'information peuvent être difficiles. Dans ces situations, en outre, nous pouvons être aisément manipulés.

Telles sont les conditions concrètes de travail dont nous avons à débattre. Nous ne devons pas surestimer les difficultés, mais nous ne pouvons feindre de les ignorer : elles peuvent affecter la recherche et peuvent être éventuellement dangereuses, pour nous et surtout nos informateurs.

J'essaierai de formuler deux ou trois principes issus de mon expérience. Il se peut que cela ne vaille pas pour n'importe quelle situation – ou pour n'importe quel chercheur – mais au moins, cela peut être une base de discussion pour tous.

Notre identité scientifique

Le premier principe peut paraître simple et évident, mais il ne l'est pas : il consiste à présenter et revendiquer une *identité claire*. Ce qui suppose de présenter un projet clair et simple, qui soit le même pour tous les interlocuteurs avec lesquels nous sommes amenés à travailler. Nous devons

tenir les objectifs de la recherche en tenant exactement le même discours à chacun : police, magistrats ou trafiquants, journalistes ou collègues scientifiques...

Notre travail n'est pas clandestin, et l'image de notre activité doit être dénuée de toute ambiguïté :

– Nous ne sommes pas officiers de police ni magistrats, et il est facile d'en convaincre un policier ou un magistrat, surtout s'il n'est pas lui-même corrompu. Il est facile d'en convaincre également les trafiquants, quand ils sont en prison. Mais c'est nettement plus délicat avec les autres : les policiers corrompus, les trafiquants libres et les populations civiles qui ont peur.

– Nous ne sommes pas journalistes, ce qui signifie que nous ne sommes pas assujettis à la loi du scoop ou du sensationnel. Et il est de la plus haute importance, par exemple, que les policiers et les magistrats éprouvent, à cet égard, notre indépendance vis-à-vis de la presse : c'est une condition de la crédibilité de notre travail à leurs yeux.

– Nous ne sommes pas « aventuriers », c'est-à-dire que nous ne sommes pas fascinés par la guerre entre la loi et les hors-la-loi... Nous ne regardons pas trop la télévision et nous inviterions volontiers certains de nos collègues, parmi ceux qui s'interrogent sur la possibilité, sinon sur la légitimité, de nos recherches, à la fermer (la télévision).

– Nous sommes donc chercheurs...

Cela ne pose pas de problème lorsque nous travaillons avec des représentants des hautes administrations, mais la question de notre identité se révèle à la fois cruciale et complexe sur le terrain. De ce point de vue, considérant mon expérience au Brésil, il y a une question qui me semble commander toutes les autres et qui introduit le second principe : il s'agit de *nos relations avec les institutions qui sont en première ligne (justice et police)*.

Ce point est décisif pour deux raisons :

– En premier lieu, on l'a déjà vu, parce que ces institutions disposent du plus grand nombre d'informations administratives pertinentes, et souvent d'une information officieuse très riche. Je ne pense pas ici aux statistiques, mais aux rapports d'interrogatoires, rapports de mission, dépositions de témoins, etc. L'étude de ces documents fait déjà partie du travail de terrain : quand nous étudions un procès, nous devons effectuer des entretiens avec les policiers et les magistrats qui ont instruit les dossiers, avec les prisonniers, etc. Il existe des milliers de procès de cette nature, disponibles pour notre travail au Brésil...

– En second lieu, parce que ces institutions sont en première ligne, et qu'elles sont à ce titre les plus exposées aux séductions de la corruption,

à l'influence, à la menace ou à la violence des trafiquants. Ce qui signifie d'ailleurs qu'il serait vain, au Brésil par exemple (mais ailleurs également, je suppose), d'étudier le narcotraffic sans faire, simultanément et par la force des choses, une sociologie implicite des institutions policières et judiciaires. Les organisations trafiquantes et ces institutions sont ennemies, de sorte qu'elles relèvent inévitablement pour nous d'une problématique sociologique commune (au titre d'antagonistes).

Il n'existe pas d'institution hors-la-loi

Ceci introduit à notre second principe, selon lequel ces institutions d'État ne peuvent être regardées par nous comme « hors-la-loi ». Je m'explique.

Nous savons que les trafiquants peuvent, dans certaines conditions historiques particulières, exercer leurs activités dans un cadre véritablement institutionnel, telles les mafias siciliennes ou américaines, certaines triades chinoises ou les yakusa japonaises. Ce sont là des institutions hors-la-loi en effet, qui n'existent d'ailleurs pas, pour autant qu'on puisse en juger, en Amérique latine ou en Afrique par exemple.

Alors, il est vrai que la police ou le système judiciaire sont exposés, à grande échelle parfois, à l'influence et à la corruption des trafiquants. Ces institutions peuvent être regardées comme victimes des trafiquants, mais il me semble très important de reconnaître que la police, l'armée ou la justice, indépendamment du degré de corruption d'une partie de leurs membres et de l'engagement de ceux-ci dans l'activité illégale, ne peuvent pas être regardées comme des institutions hors-la-loi. Ceci n'est pas toujours si évident à notre esprit. Je veux simplement souligner ici que dire : *il y a beaucoup de gens corrompus dans la police ou la justice*, n'est pas la même chose que de dire : *la police est corrompue ou la justice est corrompue*.

Or un grand nombre de journalistes, de chercheurs, de diplomates ou même de policiers ou de magistrats disent, en privé ou publiquement, que *la police est corrompue*. Ils créent alors une confusion qu'il est très important, pour nous, d'éviter de faire sur le terrain. La distinction peut apparaître anecdotique, mais c'est précisément ce qui peut distinguer notre discours de celui du journalisme par exemple. Et c'est également une condition de la crédibilité de notre discours, du point de vue des autorités (s'agissant de la police et du système judiciaire). Même lorsque l'armée est engagée comme institution dans le trafic, par ses propres officiers supérieurs (comme en Bolivie, il n'y a pas longtemps), il s'agit toujours d'une situation transitoire. Ces institutions peuvent être faibles, en crise, « malades »..., mais elles ne peuvent pas être regardées comme hors-la-loi ;

si leurs propres membres nous disent le contraire, nous devons entendre le dépit ou le désarroi qu'ils veulent nous signifier, sans accréditer pour autant une formulation qui, sociologiquement, n'a pas de sens.

Il ne s'agit pas simplement ici de distinguer notre discours pour conforter sa crédibilité. C'est plus important encore que cela. Car ces institutions sont réellement en crise (malades) : je veux dire que ceux de leurs membres, les fonctionnaires qui croient encore dans leurs idéaux d'institutions, dans les idéaux de justice ou de la police au service de la justice, qui croient en la loi et que leur travail au nom de la loi a encore un sens, ces gens sont affectés très intimement parfois ; ils souffrent de la situation. Ils souffrent de la corruption de leurs collègues, de leurs supérieurs ou de leurs subordonnés, de la faiblesse de leur institution – du mal qui frappe leur institution.

Dès lors, dans mon expérience au moins, j'ai observé (non sans surprise parfois) que ces gens peuvent exprimer une *demande* relativement à notre travail, en tant que travail scientifique distinct d'une activité journalistique ou administrative. Leur demande peut être très forte et profonde et se manifeste à travers leur désir de nous aider, de nous donner accès à toute information légalement disponible (parfois officieusement disponible) qui pourrait nous aider à comprendre ce qui se passe : aux documents de procédure légale, aux rapports d'enquête, aux dépositions de témoins, aux prisonniers – ordinaires ou spéciaux –, à leurs propres informateurs.

À certaines occasions pendant mes enquêtes, le ministère public a mobilisé les procureurs afin qu'ils rassemblent toutes informations susceptibles de garantir le succès de la recherche. Je n'avais pas de restriction pour rencontrer les prisonniers, et plusieurs officiers de police témoignaient de la même préoccupation (aider la recherche et garantir son succès).

Des fonctionnaires, découragés ou abandonnés de leur hiérarchie, ont pris des risques, pour leur carrière ou leur vie, pour fournir des informations graves concernant la situation de leur institution ; des informations qu'ils n'auraient pas pu livrer à la presse locale, sur des faits qui ne pouvaient plus avoir de débouché judiciaire dans le cadre des procédures légales.

Il n'était pas difficile de rencontrer ces précieux informateurs : le simple fait d'être présent comme *scientifique* (accrédité par les plus hautes autorités de leur hiérarchie) induisait une sorte de sélection spontanée au sein des institutions : les officiers de police ou les magistrats isolés (les « idéalistes », comme ils se dénomment eux-mêmes) me recherchaient, et les autres, simplement, m'évitaient ou me mentaient (ce qui est sans conséquence).

Pour autant que nous sommes concernés par ce type d'expérience, je crois qu'il est possible de créer une dynamique particulière autour de

notre recherche, qui peut être extrêmement précieuse pour le travail de terrain. Une dynamique entre :

- la demande des fonctionnaires intègres ou isolés, les membres affectés par le mal qui frappe leur institution (de la base au sommet),
- et notre recherche.

Nous n'avons qu'à nous efforcer de répondre à cette demande.

J'ignore si cette dynamique peut être opératoire ailleurs qu'au Brésil, mais en tout état de cause, je pense que deux conditions sont indispensables à sa mise en œuvre :

- La première, aisée et évidente, correspond au « premier principe » touchant notre « claire identité de chercheurs » : nous devons manifester la plus grande *réserve*. Nous ne pouvons avoir d'opinion, par exemple, sur la légitimité de la loi : la loi est la loi (nous n'avons pas d'opinion, par exemple, sur la légalisation ou la décriminalisation des drogues). Pas d'opinion, bien entendu, sur la légitimité des institutions : il n'y a pas d'institution hors-la-loi (et, *a fortiori*, pas d'État hors-la-loi).

Ce qui induit une sorte de posture d'« ingénuité méthodologique » :

- en prenant au pied de la lettre le discours des institutions,
- afin de fonder et d'autoriser toujours notre activité et notre travail de la lettre même de ce discours, sans suspicion préalable.

Car si nous ne croyons pas nous-mêmes, un tant soit peu, aux idéaux de justice (ou de police au service de la justice), aucun de ces magistrats ou officiers de police qui souffrent de la situation ne nous fera confiance (parmi ceux qui tentent de résister à la corruption sans cesser de travailler). Autrement dit, le cynisme n'est pas simplement une attitude déontologiquement douteuse, ce serait aussi le pire des handicaps méthodologiques (et psychologiquement épuisants).

- La seconde condition peut être plus délicate et correspond « au second principe » selon lequel il n'existe pas d'« institution hors-la-loi ». Elle implique l'existence au plus haut niveau de l'administration de l'État, d'une relation de confiance, avec un ou plusieurs hauts fonctionnaires assumant des responsabilités dans une ou plusieurs de ces institutions. Quelqu'un doit assumer la responsabilité publique et administrative de notre recherche, tout en nous donnant la possibilité formelle de travailler.

Cet accord formel et cette confiance informelle avec un ou plusieurs représentants de la haute fonction publique me semblent essentiels :

- pour la clarté et la définition de notre identité (comme chercheurs, dépourvus de toute préoccupation de police ou de journalisme),
- pour notre sécurité,

– pour créer localement la dynamique de sélection de nos informateurs institutionnels qui nous donnent accès à la documentation et à l'information administrative, aux trafiquants en prison, mais également, tout aussi bien à un réseau indépendant d'informateurs civils, etc., car il n'est pas difficile, dans ces conditions, de préserver simultanément notre complète autonomie vis-à-vis des institutions.

Alors, nous pouvons aller où nous voulons, dès lors que nous savons où nous allons.